

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

-----  
**DÉCISION**  
-----

numéro
CCDC 221019 086

portant sur

---

### AVENANT N°1 DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AU TRANSPORT ET TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

---

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

**VU** la délibération n°CC\_200711\_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

**VU** la décision du Président n°CCDC\_210614\_091 relative à l'attribution de l'accord-cadre mono-attributaire pour le transport et le traitement par compostage des boues de la station d'épuration de la commune de Lodève,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un avenant portant sur l'augmentation du montant maximum de la période annuelle, en conséquence des augmentations de tonnages et de transport, non prévisibles au lancement de l'accord-cadre,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : DE CONCLURE** l'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif au transport et traitement par compostage des boues de la station d'épuration avec la SAS Compost environnement afin d'augmenter le montant maximum de la période annuelle,

- **ARTICLE 2 : DE PRÉCISER** que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget assainissement, article 604,

- **ARTICLE 4 : DE DIRE** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le dix neuf octobre deux mille vingt-deux,

Le Président  
Jean-Luc REQUI





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N° 1<sup>1</sup>

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Monsieur Jean-Luc REQUI, président de la communauté de communes Lodévois et Larzac

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SAS COMPOST ENVIRONNEMENT \_ 44 avenue du four à chaux \_ 34260 LATOUR SUR ORB

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Transport et traitement par compostage des boues de la station d'épuration**

■ **Date de la notification de l'accord-cadre : 05/07/2021**

■ L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du contrat. Il est reconduit de façon expresse. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans

■ **Montant initial, maximum, de l'accord cadre : 70 000 euros HT/an**  
Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

La station d'épuration de Lodève a rencontré sur 2021 et début 2022 des dysfonctionnements d'exploitation, ayant deux origines.

D'une part, des problèmes d'approvisionnement en polymères ont été rencontrés. Cette molécule, nécessaire au fonctionnement de la presse à boue, était en rupture d'approvisionnement en raison de la pandémie de covid.

D'autre part, sur la même période, la réalisation de travaux sur la station a généré une forte perturbation de la biologie des boues, ayant un impact direct sur le taux de siccité des boues pressées (boues plus liquides) et donc des tonnages transportés plus importants.

Au regard de ces augmentations de tonnages et de transport, non prévisibles au lancement du marché, il est nécessaire de conclure un avenant portant sur l'augmentation du montant maximum de la période annuelle.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

*(Cocher la case correspondante.)*

Non

Oui

Montant de l'avenant : 5 000 euros HT/an

Le nouveau montant, maximum, des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : 75 000 euros HT/an. Le montant sera identique pour la 1ère période de reconduction.

Soit une augmentation de 7,14 % du montant total du marché.

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.